

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-03-009

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD (arrivée à 20h06), Marc COMBETTE, Florence GAVARD (arrivée à 20h11), René MEASSON, Odile PHILIPPON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD (arrivé à 20h03)

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Arnaud DE MAZENOD, Florence CHEUCLE, Henri CELLIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Florence CHEUCLE pouvoir à Marie-Pierre SEON, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : BUDGET COMMUNE – VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2023

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240328-2024-03-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024
Publication : 05/04/2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Voté le 28 mars 2024 à l'unanimité

REPRISE ANTICIPEE (3)
Délibération du
(si le compte administratif n'a pas été voté)

<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> A- Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>B- Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 486 743.18 € + 486 743.18 €	<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> A- Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>B- Résultats antérieurs reportés</u> (par délibération du N-1 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	79 769.52 €	D- Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	
E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 124 191.68 €	E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	- 44 422.16 €	Besoin de financement F	+D+E
Affectation = C	= G+H	Reprise anticipée = H	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	+ 486 743.18 €	1- Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2- H report en fonctionnement R 002 (2)		1- H report en fonctionnement R 002 2- (si C>F.H=C-G)	
Déficit reporté D 002 (5)		Déficit reporté D002 (5)	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ LE 2 AVRIL 2024

Le Maire

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD